

*PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE*

*REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE*

-----  
*Union-Discipline-Travail*  
-----

**JOURNEES PORTES OUVERTES DES INSTITUTIONS**  
**DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**  
**S.E.M. ALASSANE OUATTARA**

**Abidjan, le lundi 22 Juillet 2019**

- Monsieur le Vice-Président de la République ;
- Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Madame et Messieurs les Présidents des Institutions de la République ;
- Mesdames et Messieurs les Ministres ;
- Messieurs les Gouverneurs des Districts d'Abidjan et de Yamoussoukro ;
- Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Missions Diplomatiques Accrédités en Côte d'Ivoire ;
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations du Système des Nations Unies et des Partenaires au Développement ;
- Mesdames et Messieurs les Députés ;
- Mesdames et Messieurs les Sénateurs ;
- Mesdames et Messieurs les Membres des Institutions ;
- Monsieur le Maire de Cocody ;
- Mesdames et Messieurs les Elus ;
- Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Préfectoral ;
- Majestés, Honorables Chefs Traditionnels et Religieux ;
- Mesdames et Messieurs les Journalistes ;
- Chers Invités ;
- Mesdames et Messieurs,
  
- Chers frères, chères sœurs,

C'est avec un réel plaisir que je prends part au lancement des Journées Portes Ouvertes des Institutions de la République, organisées par le Ministère auprès du Président de la République Chargé des Relations avec les Institutions de la République.

Ces journées permettront à nos concitoyens de mieux connaître nos Institutions et de prendre conscience de nos efforts de doter notre pays d'institutions fortes et crédibles.

Je félicite le Ministre Gilbert Koné KAFANA, pour cette belle initiative et pour l'excellent travail qu'il effectue au sein de son département ministériel, qui est l'interface entre le Président de la République et les Institutions de la République.

Je remercie enfin tous les responsables des Institutions pour leur précieuse contribution à la réussite de cet évènement.

Honorables invités,  
Mesdames, Messieurs,

L'organisation de ces journées dédiées aux Institutions de la République est à saluer. En effet, les Institutions républicaines constituent les organes par lesquels l'autorité de l'Etat s'exerce. Leur mise en place contribue donc à son bon fonctionnement et à la stabilité de notre pays.

La constitution de la 3<sup>e</sup> République s'inscrit parfaitement dans cette vision, en améliorant l'architecture institutionnelle de notre pays.

Au-delà des Institutions déjà existantes qui sont reconduites ou renforcées, la Constitution du 8 novembre 2016 innove en créant de nouvelles Institutions.

Qu'elle soit de nature politique, juridictionnelle ou administrative, ou qu'elle ait une compétence consultative ou décisionnaire, chacune de ces Institutions et structures assimilées demeure indispensable au bon fonctionnement de l'Etat et mérite d'être connue et renforcée.

La mise en place des Institutions de la République est aussi le reflet de notre volonté de garantir la séparation des pouvoirs.

Ainsi, le pouvoir de légiférer appartient au peuple à travers ses représentants au Parlement, composé de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

Le Conseil Constitutionnel est l'organe régulateur des pouvoirs publics. Il est également le juge de la conformité des lois et du contrôle des élections générales.

La séparation entre les ordres de juridictions administrative et judiciaire est effective avec la création du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation pour éviter une immixtion des autorités judiciaires dans les affaires relevant de l'administration. La Cour Suprême devant, quant à elle, assurer la charge d'arbitrage.

Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

Outre les Institutions fondatrices de l'état de droit, d'autres Institutions participent, elles aussi, à la promotion des valeurs inscrites dans notre devise nationale : il s'agit de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux, moteur de la promotion du mérite et de l'excellence, de l'Académie des Sciences, des Arts et des Cultures africaines et de la Diaspora, pour la valorisation des arts, des sciences et du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel qui a un rôle de conseil nécessaire aux pouvoirs publics.

Deux autres Institutions importantes qui sont, le Médiateur de la République et la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels jouent un rôle déterminant, dans la prévention ou le règlement des conflits sociaux.

Enfin, en matière de bonne gouvernance dans la gestion des affaires publiques, qu'elle soit financière ou administrative, j'ai tenu à ce que la Constitution du 08 novembre 2016 confère à la Cour des comptes le statut de juridiction suprême de contrôle des finances publiques, tout comme l'Inspection Générale d'Etat.

La création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance répond également à ce besoin de bonne gouvernance des affaires publiques.

Il en est de même pour la Commission Electorale Indépendante qui a en charge la gestion du processus électoral dans notre pays.

Je voudrais, à ce stade de mon propos, remercier tous les acteurs politiques et la société civile qui ont pris une part active aux discussions ayant abouti au projet de loi relatif à la recomposition de la Commission Electorale Indépendante.

Notre objectif, à travers ce nouveau consensus, est de garantir des élections apaisées, transparentes et crédibles.

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

Le partenariat que j'ai souhaité établir entre le Ministère chargé des Relations avec les Institutions de la République et lesdites Institutions est maintenant effectif.

Ce partenariat doit permettre de mieux connaître les Institutions et de leur assurer un fonctionnement harmonieux.

Je m'en félicite et je voudrais encourager tous les responsables à renforcer leur collaboration.

Pour terminer, j'invite nos concitoyens à apprendre à mieux connaître nos Institutions.

Ces Journées Portes Ouvertes sont donc une belle occasion qui leur est offerte.

Pour ma part, je continuerai de veiller au bon fonctionnement de nos Institutions, conformément à la constitution de la 3<sup>e</sup> République.

C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouvertes, les journées dédiées aux Institutions de la République.

Vive la République !

Vive la Côte d'Ivoire !

Je vous remercie.